

**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**  
Séance du 21 juillet 2023

L'an Deux Mille Vingt Trois et le Vingt et Un Juillet à 16H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 13 Juillet 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI.

**Objet : Attribution des marchés de travaux de réfection de l'étanchéité de la toiture de l'école maternelle de Propriano.**

**PRESENTS :** Paul-Marie BARTOLI, Dominique CARLOTTI, Michel COLONNA, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Thierry GIRASCHI, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, Myriam PUTHOD-HONORE, Elisabeth TABERNER,

**PROCURATIONS :** Audrey CASSETARI-DOMENICHINE à Christine PINNA, Virgile CAVALLI à Elisabeth TABERNER, Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Jean-Baptiste OLLANDINI, Alain FAGGIANI à Ange LARI, Jacqueline GIANNETTI à Ghislaine ETTORI, Colette ISTRIA à Ange-François LEANDRI, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Angélique PIANELLI-CASANOVA, François-Joseph SCANAVINO à Paul PETRELLI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

**ABSENTS :** Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-21-6°,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le rapport d'expertise établi par le Cabinet Henry MARQUIS le 20 décembre 2022,

Le Maire indique au Conseil Municipal que suite à une expertise sur les toitures terrasses de l'école maternelle, réalisée par le Cabinet Henry MARQUIS, la présence de nombreux dégâts des eaux affectant les salles de classe, les sanitaires et la sous face des départs EP en façade ont été relevés.

Ceci est dû au vieillissement des différents complexes d'étanchéité ainsi qu'à la fissuration des acrotères.

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée le 8 juin 2023 pour les travaux de réfection de l'étanchéité de la toiture de l'école maternelle de Propriano.

Les offres ont été déposées sur le profil acheteur.

Après l'analyse des candidatures et des offres, la proposition suivante a été retenue :

Candidat retenu	Montant de l'offre H.T
SAS SUD ETANCHE – Résidence Europa – Bâtiment C-Avenue Noël Franchini-20090 AJACCIO	170.000 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à signer le marché de travaux de réfection de l'étanchéité de la toiture de l'école maternelle de Propriano.
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif de la Ville pour l'exercice 2023 à l'article 2313 de l'opération 146.

La présente délibération est adoptée par 25 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte, le : 02.08.2023
Publication électronique de l'acte exécutoire le : 02.08.2023

Fait à PROPRIANO, le 21 juillet 2023

Le Maire



Paul-Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance



Elisabeth TABERNER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20230721-2023-070-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/08/2023

